

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels

Distribution par courriel

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON
SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon

Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 €TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 €TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 €TTC

Décisions	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****		
CE, 6 avril 2007, n° 298584, <i>Département de L'Isère mentionné aux Tables du Recueil Lebon</i> *****	► Thème : Pouvoirs du juge des référés et sanction d'un marché complexe attribué au seul critère du prix. A) La plénitude des pouvoirs du juge du référé précontractuel administratif B) Les critères d'attribution du marché doivent être en relation avec son objet. C) La problématique du critère prix. Conseils pratiques aux acheteurs publics et de l'ordonnance de 2006-649 du 6 juin 2005 et aux candidats	2 à 7
CAA de Versailles, 20 mars 2007, n° 05VE01395 <i>Département de la Seine-Saint-Denis</i> ****	► Thème : compétence de l'assemblée délibérante d'un conseil général pour signer les marchés. Conseils pratiques	8 à 10
CAA de Versailles, 20 mars 2007 n° 06VE00321, <i>Société moderne de pavage.</i> ***	► Thème : déductibilité de l'imposition sur les bénéfices des services de prospection et d'assistance commerciale à la passation de marchés publics Conseils pratiques aux acheteurs publics et pratiques aux constructeurs non entrepreneurs	11 à 13
CAA de Marseille, 21 septembre 2006, n° 05MA02152, <i>M. Joël X</i> ***	► Thème : l'éligibilité d'un membre à la chambre des métiers vis-à-vis de sa situation fiscale. Taxe professionnelle. Indifférence de la régularité fiscale de l'entreprise vis-à-vis des marchés publics.	14 à 15
CAA de Marseille, 8 septembre 2006, n° 02MA01425 et 02MA01459, <i>Société COPIBAT</i>	► Thème : effet de la réception de travaux sans réserve sur la responsabilité des maîtres d'oeuvre alors que le maître d'ouvrage aura à indemniser des travaux supplémentaires. Notion de créance propre de l'entreprise distincte de sa mission de mandataire du groupement d'entrepreneurs. Conseils pratiques aux acheteurs publics Conseils pratiques aux constructeurs non entrepreneurs	16 à 19
CAA de Marseille, 8 septembre 2006, n° 05MA00048 et 05MA0049, <i>Commune de Mondragon</i> ****	► Thèmes : - annulation d'un marché pour non-respect des règles de compétence pour la signature d'un marché « sans formalités préalables » au sens du CGCT, - notion de travaux publics appliquée à des travaux de terrassement. A) Le contexte juridique B) Un marché passé selon une délégation irrégulière est frappé de nullité C) La nullité du marché, l'échappatoire du contractant de l'administration qui a passé un contrat défavorable. C) la nature de marchés publics de travaux concernant des travaux de terrassement et l'application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative. Conseils pratiques pour les titulaires de marchés publics et pour les acheteurs publics	20 à 25
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		26